

Hôpital de Mantes la Jolie. Urgences cardiologiques

Le cœur a ses raisons que le profit ignore

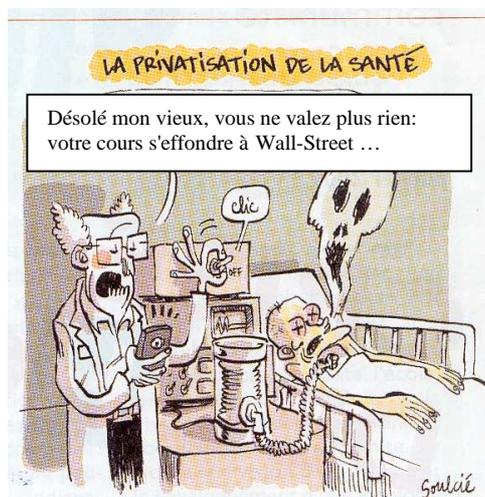
La fermeture du service de cardiologie interventionnelle a été décidée par le directeur de l'Agence régionale de santé, Claude Evin.

Depuis le 1^o juillet, l'activité 24 h/24 de ce service a été suspendue alors même que la décision n'est même pas encore officiellement prise.

C'est une décision aberrante. Elle démontre qu'on a essayé de "casser le service" pour mieux justifier sa fermeture.

Cette décision est aberrante à plusieurs titres:

Notre santé. En cas d'infarctus par exemple, nous serions transportés en ambulance à la clinique privée d'Evécquemont (30 minutes de trajet). Les risques majeurs seraient évidents: la mort ou des séquelles graves.



Un gâchis économique. Un million d'euros ont été investis dans la nouvelle salle de coronarographie, deux praticiens ont été recrutés. Le service, qui fonctionne 24 heures sur 24 depuis le 11 janvier dernier, a déjà fait la preuve de son utilité: en six mois, **270 examens** y ont été réalisés (+ **29%** par rapport à la situation antérieure) dont **160 coronarographies** (+ **14%**) et **110 dilatations** (+ **92%**) parmi lesquelles **35 dilatations en urgence** (+ **304%**).

La fragilisation de notre hôpital. Il faut savoir, par exemple, que la cardiologie représente 50% des urgences reçues à l'hôpital, 50% des activités de gérontologie. Ce sont donc plusieurs services qui, dans un premier temps, risqueraient d'être mis à mal. **A terme, notre hôpital - premier employeur de Mantes la Jolie avec 1.600 salariés - ne risque-t-il pas d'être transformé en "maison de soins" renvoyant de plus en plus de traitements vers le privé?**

Un gâchis des compétences. Le personnel hospitalier s'est beaucoup investi dans la création de ce service, surmontant - depuis 2008 - un à un tous les obstacles administratifs. Il s'était organisé pour assurer une permanence de soins efficaces pendant les mois d'été ... avant que le directeur de l'Hôpital n'annonce (*sur ordre?*) - le 30 juin - la suspension des activités de ce service pour le lendemain!

Le personnel hospitalier ne demande qu'une chose: assurer du mieux possible sa mission de service public. Cette décision est un mépris inacceptable pour leur dévouement.

Un comité de défense: Cœur.Hôpital. Mantes.

Depuis le 12 juillet dernier, un comité de défense a été créé.

Il est ouvert à toutes celles et à tous ceux qui, quelles que soient, par ailleurs, leurs sensibilités politiques, veulent agir pour le droit à la santé pour tous.

Un blog a été créé (<http://www.coeur.hopital.mantes.fr>) et une pétition a été lancée pour que ce service de l'hôpital puisse disposer (*comme la loi l'y autorise*) de 18 mois pour faire ses preuves.

Les communistes de Mantes la Jolie, dont beaucoup d'entre eux - à titre personnel - sont membres de Cœur.Hôpital.Mantes, soutiennent son action dans le strict respect de son indépendance politique.

Ils invitent toutes les Mantaises et tous les Mantais à signer et à faire signer cette pétition.

DANGER POUR NOTRE SANTE.

Alors que l'hôpital de Mantes la Jolie dispose d'un service d'urgence, d'un service de réanimations et d'un hélicoptère, on lui interdirait de poursuivre son activité de cardiologie interventionnelle au profit des cliniques privées d'Evrecquemont et d'Evreux..

Non seulement cela se traduirait par des transports en ambulance de 30 minutes (*avec les risques que cela comporte*) mais les cliniques privées ne possèdent pas de service d'urgence efficace fonctionnant 24 heures sur 24 ni de service de réanimations.

C'est pourtant l'un des critères exigés pour qu'un hôpital public puisse se doter d'un service de cardiologie interventionnelle!
Pourquoi ce qui est valable pour un hôpital public ne l'est plus quand il s'agit d'une clinique privée?

DANGER POUR NOTRE SANTE (2)

Les urgences ne sont pas la priorité des cliniques privées. A titre d'exemple, le plus grand centre cardiologique des Yvelines - Parly II - ne réalise que 6% de son chiffre d'affaire avec le service des urgences.

C'est malheureusement tout simple: les urgences sont moins "rentables" que les autres activités.

D'OU VIENNENT LES COUPS?

Votée en juillet 2009, la loi Bachelot prévoit 60.000 suppressions de postes et des centaines de fermetures ou de regroupements de services jugés non rentables. C'est le cas, par exemple, dans les Yvelines à Poissy et à Saint-Germain, mais aussi à Gisors (chirurgie), Argenteuil (*cardiologie et hématologie menacées*), Bobigny (*IVG et planning familial menacés*), Clichy-Beaujon (*urgences 24 heures sur 24 et urgences psychiatriques menacées*), Paris-Cochin (*Stomatologie*), Paris-Pompidou (*Immunologie*), Paris-Mondor (*Gériatrie*) ..et la liste est loin d'être exhaustive!

Pour ce faire, la loi a créé des agences régionales de santé dont le directeur est nommé par le gouvernement (Pour l'Ile de France, le directeur de l'ARS est Claude Evin, ancien ministre socialiste de la Santé). Elle attaque la démocratie. Les conseils d'administration des hôpitaux sont transformés en conseils de surveillance. Ces conseils de surveillance n'ont plus de pouvoir de décision mais un avis consultatif, le poids des élus locaux a été réduit, le président du conseil n'est plus élu mais nommé.

Quant au directeur, il est nommé directement par le directeur de l'Agence régionale de santé. Avec cette loi, l'hôpital devrait maintenant être géré comme une entreprise privée, dotée d'un PDG qui aurait la possibilité de privatiser des activités à l'intérieur même de l'Hôpital public, d'attaquer les statuts des personnels.

Non, notre santé n'est pas une marchandise.

Obligeons le gouvernement à réouvrir le service de cardiologie interventionnelle à l'hôpital de Mantes la Jolie.

Le PCF à Mantes la Jolie, un parti qui tient bon!

J'adhère au Parti communiste français

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Email.....@.....

(Cotisations mensuelles en fonction des revenus, à partir de 1 euro) A renvoyer à PCF Section de Mantes la Jolie, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantes la Ville. Contact: pcfmlj@orange.fr. Site: <http://pcfmantestlajolie.free.fr>

A Mantes la Jolie, depuis la suspension des activités de leur service, le personnel se voit déjà privé de 30% de son salaire!

A QUI PROFITERAIT LA FERMETURE DU SERVICE?

Essentiellement à deux cliniques privées. Celle d'Evreux et celle d'Evrecquemont (*à côté de Meulan*) dont le propriétaire n'est autre qu'un maire-adjoint UMP de Mantes la Jolie - propriétaire également de la clinique du Val-Fourré et du Centre hospitalier du Montgardé à Aubergenville).

LES CLINIQUEES PRIVEES PROSPERENT.

Selon des études du gouvernement, les profits nets des cliniques privées atteignent 400 millions d'euros par an (*exactement le déficit annoncé par le gouvernement pour les hôpitaux publics*). A titre d'exemple, le groupe "Générale de santé" a versé cette année 70 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires.

Les soi-disant plans de réduction des dépenses, menées depuis des années par les gouvernements qui se sont succédés, ont bien un autre but: donner au privé les moyens de faire toujours plus de profits.

Qui va payer? L'assurance maladie (à 95%, les activités de médecine, chirurgie et obstétrique des cliniques sont financées par l'assurance maladie) et les patients qui sont pratiquement systématiquement contraints à payer des dépassements d'honoraires.

DE L'ARGENT, IL Y EN A POUR SATISFAIRE LES BESOINS.

En 2009, le soi-disant "déficit" des hôpitaux publics a atteint 400 millions d'euros. Mais, avec la loi Bachelot, de fait, il ne sera réduit que fictivement puisqu'au lieu d'aller à l'hôpital public, l'argent public ira aux cliniques privées.

C'est donc bien d'autres sources de financements dont notre santé a besoin:

- l'intervention en Afghanistan coûte à notre pays 400 millions d'euros par an (*exactement le déficit annoncé*).
- Le gaspillage au nom de la grippe H1N1 (*au profit de l'industrie pharmaceutique*) a coûté un milliard d'euros.
- L'augmentation du prix des médicaments (*là encore au profit de l'industrie pharmaceutique*) fait que nous dépensons 50% de plus par habitant pour les médicaments que dans les pays voisins.
- Enfin les exonérations de cotisations sociales (*c'est le cas notamment de la clinique du Val-Fourré qui est en zone franche*) pour les grandes firmes (33 milliards en 2009!) pèsent naturellement sur les recettes de l'assurance maladie.